

ADDENDUM 1**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**
(résultant de la ScC-SC4)**VOIES DE MIGRATION****UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.4****RECOMMANDATIONS POUR LA COP13**

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENTCommentaires généraux sur le sujet :

- Le Conseil scientifique a déclaré que la question du manque de ressources pour les mesures relatives aux oiseaux migrateurs et à l'habitat était très préoccupante. Les Parties devraient étudier les moyens de susciter un soutien politique accru, également dans le cadre d'initiatives dans le segment de haut niveau, pour s'adresser aux promoteurs de haut niveau ; l'absence de telles activités n'était pas favorable à la question des espèces migratrices et de leurs habitats ; il fallait présenter des arguments novateurs pour obtenir un soutien de haut niveau aux mesures en faveur des espèces migratrices et de leurs habitats.

Commentaires sur la section contexte :

- Lors de la 10^e Réunion des Partenaires, tenue en Chine l'année dernière, le Partenariat Asie de l'Est-Australasie a fait un grand pas en avant en adoptant un plan stratégique décennal pour promouvoir la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans l'EAAF. Cette évolution devrait être prise en compte dans les amendements proposés à la Résolution 12.11 (voir sous Commentaires spécifiques) ;
- Les perspectives du plan de travail du Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques après 2020 pourraient être décrites plus en détail ;

Autres commentaires sur le document

- Si des rapports supplémentaires sur le Programme de travail pour les voies de migration devaient être mis en œuvre, en dehors des rapports nationaux de la CMS, le modèle de rapport devrait être très clair, simple et nécessiter des efforts limités en termes de temps, et indiquer clairement à qui il est destiné ;
- Le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 ainsi que d'autres plans devraient être alignés sur les processus des SPANB, car il s'agit d'un outil puissant ;
- Il a été déclaré qu'il était important de faire référence au programme de travail avec le cadre de biodiversité pour l'après-2020 (reconnaissant qu'il était en cours d'élaboration et ne serait achevé qu'après la COP13 de la CMS) et à la vision 2050 pour la biodiversité avec le Plan stratégique pour les espèces migratrices au-delà de 2023 ;
- Il y a eu beaucoup de développements importants pour mettre en œuvre le programme de travail dans le cadre et en dehors des attributions de la CMS ;
- Il a été déclaré que la collecte d'informations à partir des rapports nationaux et des travaux d'autres parties prenantes et sources sur la mise en œuvre du programme de travail pour les voies de migration était une tâche importante et difficile sans une réunion physique du FWG et des experts, et pour laquelle des ressources n'ont pas été mobilisées au cours de la période triennale actuelle. Cet examen de la mise en œuvre était important pour déterminer ce qui avait été fait ou entrepris et ce qui devait être fait, et cet aperçu était nécessaire pour aider la Convention à établir des priorités et à redéfinir les priorités pour les périodes intersessions successives.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Révision de texte

Annexe 1 : Amendements proposés à la Résolution 12.11, préambule

Page 9, para.8

- *Prenant note avec satisfaction* de l'important travail de surveillance et de conservation réalisé par les membres du Partenariat concernant l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EAAFP) pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats, notamment grâce au renforcement du Réseau de voies de migration d'Asie orientale-Australasie et reconnaissant l'élaboration du Plan stratégique de l'EAAFP 2019-2029 avec des domaines de résultats clés et des indicateurs définis pour promouvoir des actions visant à conserver les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats,

Paragraphe opérationnels

Page 16, para.

Inclure un paragraphe supplémentaire après le paragraphe 25

- 26. *Demande aux Parties de veiller à ce que le programme de travail pour les voies de migration soit mis à jour conformément au Plan stratégique pour les espèces migratrices [proposé pour développement dans le projet de Décision 13.xx du Doc xx] et soit aligné sur le cadre pour l'après 2020 comme contribution à la vision 2050 pour la biodiversité ;*

Annexe 2 – Projet de Décisions

Page 18, projet de Décision 13.AA (12.31) b)

- Ajouter du texte concernant un modèle de rapport pour le Programme de travail pour les voies de migration au paragraphe b) du projet de Décision 13.AA (12.31), libellé comme suit :
 - b) soutient les travaux du Groupe de travail pour les voies de migration, en organisant notamment des réunions du Groupe de travail et en élaborant et diffusant un modèle de rapport ;

Page 19, projet de Décision 13.CC (12.33)

- Pour le paragraphe c), inclure une référence à une révision du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 et du cadre sur la biodiversité pour l'après 2020, en faisant référence au document UNEP/CMS/COP13/Doc.17 *Contribution de la CMS au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020*, projet de Décision 13.AA b), page 9. Le projet se lit comme suit :
 - c) examiner et mettre à jour le Programme de travail, comme base pour la poursuite de l'établissement des priorités des activités de la CMS sur les voies de migration, conformément au Plan stratégique pour les espèces migratrices [proposé pour révision dans le projet de Décision 13.xx du Doc xx] et est aligné sur le cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020 comme contribution à la vision 2050 pour la biodiversité ;
- Ajouter un nouveau paragraphe d) libellé comme suit :
 - d) d'élaborer, avec l'appui du Secrétariat, un modèle de rapport sur les contributions à la mise en œuvre et aux résultats des actions du Programme de travail ; ce modèle devrait répondre aux besoins des Parties, des non-Parties et des autres parties prenantes pour faire rapport à la 14^e session de la Conférence des Parties.
- Ajouter le texte suivant au paragraphe d) actuel
 - d)e) Aide à organiser la coordination ~~les coordonnateurs de~~ entre les divers groupes de travail et groupes spéciaux de la CMS (p.ex. : L'abattage illégal des oiseaux, l'empoisonnement, les oiseaux terrestres, Énergie, etc.) et renforcer les synergies dans la mise en œuvre et les rapports;

Page 19, projet de Décision 13.DD (12.34)

- Inclure ici le texte des paragraphes a) et b) du projet de Décision 13.EE (12.35) comme paragraphes d) et e), libellés comme suit :
 - d) Soutiennent la mise en œuvre du plan d'action pour les voies de migration des Amériques et la coordination du Groupe spécial sur les voies de migrations des Amériques;
 - e) Fournissent un soutien financier et technique pour la mise en œuvre de Résolutions et Décisions des voies de migration.

Page 19, projet de Décision 13.EE (12.35)

- La décision devrait s'adresser aux non-Parties, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux autres parties prenantes.
- rajouter *sont invités à*, se lisant comme suit :
13.EE (12.35) Les non-Parties, les organisations, le secteur privé, les institutions financières internationales, les donateurs et autres parties prenantes sont invités à :
- Déplacer les paragraphes a) et b) actuels au projet de Décision 13.DD (12.34), comme indiqué ci-dessus.
- Inclure deux nouveaux paragraphes a) et b), libellés comme suit :
 - a) fournir des ressources financières, des ressources en nature et un appui technique pour la coordination et la mise en œuvre du Programme de travail, de ses Résolutions et Décisions connexes.
 - b) faire rapport sur les contributions à la mise en œuvre et aux résultats des actions du Programme de travail pour les voies de migration à la 14^e réunion de la Conférence des Parties.